



## APPEL DE PROJETS

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air

## Objectifs du programme

Le Programme soutiendra en priorité des projets favorisant la pratique d'activités chez les citoyens tout en rejoignant les principes et les orientations de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne, soit :

- Favoriser l'accessibilité à la pratique (physique, temporelle, socio-économique);
- Favoriser la participation à des clientèles moins actives ;
  - ✓ Les adolescentes ;
  - ✓ Les aînés ;
  - ✓ Les personnes avec des limitations ;
- Encourager les comportements éthiques, sécuritaires et écoresponsables ;
- Améliorer la qualité du service et de l'expérience client.

Enfin, le Programme privilégie les projets proposant des éléments écoresponsables (pas d'objets à usage unique, tels que pailles, verres de plastique).

**Le Programme privilégie les projets se distinguant des activités existantes sur le territoire.**



## Projets non admissibles

- Événements, tournois et spectacles annuels ;
- Projets soutenus par la Ville de Terrebonne ou admissibles aux programmes issus des politiques de soutien à la vie associative ;
- Projets déjà subventionnés par la Corporation des fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne ;
- Levées de fonds ;
- Commandites ;
- Aménagement permanent sur les plateaux sportifs municipaux.

## Organisations admissibles

- Les organismes à but non lucratif (les organismes admis seront priorisés) ;
- Les écoles ou les institutions.

## Aide financière

- Le Programme prévoit une aide financière maximale de 80 % des dépenses admissibles ;
- Le 20 % restant doit être une implication financière du promoteur. Par contre, le promoteur pourra combler le 20 % par des revenus tels que des subventions, des frais de participation, des commandites, etc. ;
- L'enveloppe globale pour le programme en 2023 est de 25 000 \$ ;
- L'aide maximale par projet est de 5 000 \$ ;
- L'aide minimale est de 1 000 \$ ;
- Le versement de l'aide financière se fera en deux temps : 75 % du montant à l'acceptation du projet et 25 % au dépôt du bilan.





## Critères d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit :

- Être présenté par une organisation admissible ;
- Être déposé au plus tard le 22 octobre à 16 h par courriel au [loisirs@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:loisirs@ville.terrebonne.qc.ca) ;
- Inclure les pièces et documents exigés lors du dépôt de la demande ;
- Respecter les objectifs du Programme et la mission du promoteur ;
- Être réalisé sur une période maximale de douze mois ;
- Être concrétisé sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;
- Être offert à toute la population de Terrebonne.

## Dépenses admissibles

- Les salaires et les frais de fonctionnement reliés au projet ;
- Les contrats de service ;
- Les dépenses en matériel et équipements ;
- Les outils et frais de communication soutenant la réalisation du projet ;
- D'autres frais directement reliés au projet pourraient être acceptés.

## Restrictions

- Les dépenses admissibles relatives au projet sont comptabilisées dès la date d'acceptation du financement ;
- Les contributions provenant du Programme ne peuvent servir au financement de la dette du promoteur, au remboursement des emprunts à venir, au financement d'activités régulières du promoteur ou au financement d'un projet déjà réalisé ou en voie de l'être.

## Documents requis

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration de l'organisme ou du conseil d'établissement scolaire désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le dossier et à signer les documents afférents ;
- Formulaire (annexe I) dûment rempli et signé par le demandeur ;
- Preuve de participation des partenaires au projet, s'il y a lieu. Ces preuves peuvent être :
  - ✓ Résolution du conseil d'administration ;
  - ✓ Confirmation du financement ;
  - ✓ Lettres d'appui ou d'intention ;
- Budget du projet (fichier Excel) en annexe II.

**IMPORTANT**

La Ville de Terrebonne ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

## Processus d'attribution

CALENDRIER	
Début de l'appel de projets	Dans la semaine du 12 septembre 2022
Fin de l'appel de projets	22 octobre 2022 (comité exécutif le 9 novembre 2022)
Annonce des aides financières	Mi-novembre 2022 (conseil municipal le 14 novembre 2022)
Signature des ententes	Fin novembre 2022
Fin des projets	Fin novembre 2023 au plus tard
Reddition de comptes	Décembre 2023 ou trois mois suivant la fin du projet

## Critères d'analyse des projets

CRITÈRES	POINTAGE
<b>LE PROJET</b>	
La concordance du projet avec les objectifs de la Politique et du Programme	25
La clientèle rejointe (nombre, diversité culturelle et/ou sociale)	15
L'originalité du projet (la non-duplication avec des activités existantes)	15
Le projet répond à un besoin du milieu	15
Le territoire visé (local 10, secteur 8, MRC 6, régional et provincial 4)	10
Le réalisme du projet (budget, durée, nombre de participants attendus, logistique, etc.)	10
Le projet contient des éléments écoresponsables.	10
<b>TOTAL</b>	<b>/ 100</b>

## Analyse des projets

La Commission des loisirs, du sport et du plein air a pour mandat de recommander à la Ville de Terrebonne le choix des projets retenus. Un comité d'évaluation formé de deux employés de la Direction du loisir et de la vie communautaire a pour sa part le mandat d'analyser les projets déposés selon la grille et de présenter les résultats à la Commission. Un délégué de la Commission pourra également être présent comme observateur.



ANNEXE I

# Formulaire de demande

APPEL DE PROJETS

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DU PROMOTEUR

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER ET AUTORISÉE À SIGNER LES DOCUMENTS<sup>1</sup>

FONCTION

#### ADRESSE DU PROMOTEUR

N° D'IMMEUBLE ET RUE

CODE POSTAL

MUNICIPALITÉ

N° DE TÉLÉPHONE

N° DE TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

SITE WEB

<sup>1</sup> Prendre note qu'une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier est exigée.



## 2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

### 2.1 TITRE DU PROJET

### 2.2 DURÉE DU PROJET (DATE DE FIN MAXIMALE : FIN NOVEMBRE 2023)

\_\_\_\_\_  
DATE PRÉVUE DE DÉBUT DU PROJET

\_\_\_\_\_  
DATE PRÉVUE DE FIN DU PROJET

FRÉQUENCE

DURÉE TOTALE DU PROJET : \_\_\_\_\_ SEMAINES



### 2.3 PRÉSENTATION DU PROJET

#### DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez votre projet en précisant le caractère unique ou l'originalité de celui-ci (indiquez les différentes activités et le calendrier de réalisation).



PRÉCISEZ LES OBJECTIFS DU PROJET

À QUELLE CLIENTÈLE S'ADRESSE VOTRE PROJET? (TABLEAU DES ÂGES, LE NOMBRE ATTENDU, LA CLIENTÈLE VISÉE).

DE QUELLE FAÇON VOTRE PROJET RÉPOND À UN BESOIN EXPRIMÉ PAR VOS MEMBRES OU PAR LES CITOYENS?



DANS QUEL(S) SECTEUR(S) DE LA VILLE SERA DÉPLOYÉ VOTRE PROJET?  
(PRÉCISEZ DANS QUEL GENRE DE LIEU SE DÉROULERA VOTRE PROJET)

EST-CE QUE VOTRE PROJET VISE À RESPECTER LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DU SPORT SOIT LES PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ, D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, DE QUALITÉ DE SERVICE, LA CONTRIBUTION DU MILIEU, LA COHÉRENCE ?

DE QUELLE FAÇON COMPTEZ-VOUS FINANCER LE 20% DU BUDGET NON FINANCÉ PAR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ?

QUELS SERONT LES MOYENS DE COMMUNICATION POUR NOMMER LA VILLE COMME PARTENAIRE DE VOTRE ÉVÉNEMENT ?





QUELS ÉLÉMENTS ÉCORESPONSABLES VOTRE PROJET CONTIENT-IL?  
(BONIFICATION)



### 3. BUDGET PRÉVISIONNEL

PRÉCISEZ, S'IL Y A LIEU, CHAQUE POSTE BUDGÉTAIRE (AU BESOIN, AJOUTEZ DES LIGNES OU JOINDRE VOTRE BUDGET EN ANNEXE DU FORMULAIRE).

3.1 DÉPENSES ADMISSIBLES PRÉVUES	
Salaire x personnes à \$/h x durée du projet	0,00\$
Avantages sociaux et part de l'employeur (portions de charge de l'employeur reliées au salaire)	
Personnes-ressources / Honoraires professionnels	
Frais de déplacement	
Location de locaux	
Équipements et matériel	
Promotion et publicité	
Communication, téléphone, fax, Internet, poste	
Imprimerie, photocopie	
Autre	
Autre	
Autre	
<b>SOUS-TOTAL</b>	
Frais d'administration : maximum de 10% du budget sollicité	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	



3.2 REVENUS PRÉVUS	
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	
Sources de financement	
•	
•	
•	
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES</b>	
• Revenus liés aux activités du projet	
• Autres	
<b>CONTRIBUTION DU MILIEU</b>	
•	
•	
•	
•	
Subvention demandée à la Ville de Terrebonne (maximum 80%)	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	

#### 4. AUTRES CONDITIONS

Le promoteur s'engage :

- à tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au projet ;
- à remettre à la fin un rapport à la Ville présentant les résultats du projet ainsi qu'un rapport financier ;
- à mentionner le soutien financier de la Ville de Terrebonne dans toute publicité et promotion du projet ;
- à faire la promotion des activités du 350<sup>e</sup> anniversaire de Terrebonne et à utiliser les outils promotionnels fournis.



5. SIGNATURE

Je \_\_\_\_\_, représentant(e)  
dûment autorisé(e) par résolution du conseil d'administration ou des instances dirigeantes de  
l'organisme \_\_\_\_\_ requérant, fais une demande  
officielle de subvention au montant de \_\_\_\_\_ \$ à la Ville de Terrebonne  
dans le cadre du Programme de soutien financier pour la création, le soutien ou la bonification  
d'activités physiques, sportives ou de plein air.

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents annexés  
sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
FONCTION

\_\_\_\_\_  
DATE

Déposez votre formulaire de demande par courriel au [loisirs@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:loisirs@ville.terrebonne.qc.ca)  
d'ici le 22 octobre 2022 à 16 h.